

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi



CAHORS ET DÉP^t. :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Été modifié à partir du 28 Juin 1880.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
40 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 10 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m »
10 h 21 »	5 » 45 »	7 » 39 »	9 » 22 »	9 » 41 »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 » 7 » »	2 » 58 ^m soir.

Train de marchandises facultatif : {Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : {Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 3 Juillet.

La République française pose au Parlement la question suivante :

« On ne saurait trop le redire, l'amnistie repoussée, c'est le parti républicain divisé, désorganisé, au grand profit des monarchistes et des cléricaux. Est-ce là ce que veulent les inspirateurs du Parlement ? »

Voici la réponse du Parlement :

« L'amnistie votée, c'est la République compromise par la capitulation du gouvernement et des Chambres devant les sommations de la démagogie; c'est la République acceptant la solidarité apparente des horreurs de la Commune, au grand profit des monarchistes et des cléricaux. C'est là ce que nous ne voulons pas. »

On lit dans le Parlement :

Les gouvernements qui se sont succédé depuis soixante ans avaient en la sagesse ou le bonheur de n'être pas obligés de recourir à des mesures violentes qui froissent les consciences, irritent les esprits, excitent les passions, et sont pour les plus indifférents un sujet de tristesse et d'inquiétude. De tels procédés ne sont plus de notre temps; c'est une faute pour un gouvernement de s'être rédnit lui-même à la nécessité d'y recourir. Toute-fois le ministère a eu la prudence et le bon sens de ne s'en prendre, pour le moment, qu'à l'une des congrégations visées par ses décrets, à celle qui, en réalité, avait été seule en cause dans les débats législatifs et dans les discussions de presse auxquels nous assistons depuis plus d'un an. Il a laissé en repos les autres ordres religieux qui se trouvent menacés également.

Mais ce n'est là qu'un premier acte, et que n'a-t-il arriver demain? Le gouvernement persistera-t-il dans sa réserve? Se contentera-t-il d'engager et de soutenir la lutte contre les jésuites? Ou bien l'orage, pour être resté suspendu quelques jours de plus sur les autres établissements religieux, finira-t-il par les atteindre? Déjà nous croyons entendre les cris de désappointement, les violents reproches et les injonctions de ceux à qui d'aussi maigres mesures ne sauraient suffire. Déjà nous entendons le ministre accusé de tiédeur et de mollesse, sommé de ne point s'arrêter en route, interpellé peut-être. Aura-t-il le courage de tenir tête aux impatients, aux fanatiques qui voudraient le pousser au delà? S'il le fait, était-ce bien la peine d'agiter le pays et de déchaîner les passions antireligieuses? N'était-ce pas se créer à plaisir des difficultés et des embarras? S'il ne le fait pas, — et malheureusement c'est là le plus probable, — quelle triste période de divisions, de troubles, de querelles et de haines pour ce pays, déjà si divisé, affamé de tranquillité!

Voici le remarquable article du Soleil, dont une dépêche spéciale nous a parlé jeudi dernier :

Ils l'ont fait comme ils l'avaient dit. Ils ont exécuté les décrets du 29 mars contre les Jésuites. Nous ne voulons pas nous arrêter aux

portes enfoncées, aux serrures crochétées. On croirait que nous écrivons un mélodrame et pourtant ce ne serait que la réalité.

Mais quelque chose de grave se dégage des actes iniques qui ont signalé la soirée du 29 juin et la matinée du 30 juin. Ce quelque chose de fatal et d'inattendu qui renverse toutes les prévisions, qui déroutent tous les calculs, c'est qu'une guerre religieuse vient d'éclater en France qui nous reporte, par la pensée, à l'époque de la guerre des Albigeois, à la nuit de la Saint-Barthélemy et aux temps des dragonades.

La situation est renversée sans doute. Ce n'est plus le fanatisme catholique qui appelle la force à son aide; mais si la forme est changée, le fond est le même. La haine de la religion faisant expulser les Jésuites par la violence n'est pas moins criminelle et elle est moins explicable, car nous avons fait la conquête de la liberté de conscience.

Depuis deux jours la liberté de conscience n'existe plus, la seconde République du moins l'avait respectée, l'avait maintenue.

La liberté de conscience méconnue, nous devons voir renaître une guerre de religion. C'est ce qui arrive.

Avoir déchainé la guerre religieuse, en pleine paix publique, quand rien n'obligeait à la fomenter; avoir soulevé les passions sur le terrain des croyances, dans le domaine des consciences, quand rien, absolument rien n'en créait la nécessité, c'est de l'aberration, c'est de la folie.

Le pays était tranquille. Tout marchait à peu près au gré de l'opportunisme. Au fond l'intransigeance elle-même emboîtait le pas derrière lui. C'était principalement une guerre de personnes, une lutte d'influences, un conflit d'ambitions. Au delà il n'y avait guère que des revendications socialistes si extravagantes qu'elles ne pouvaient conduire ceux qui les formulaient sérieusement qu'à Charenton.

Et voilà qu'au milieu de ce calme universel, on lance les décrets du 29 mars. Autant valait prendre une allumette et la jeter toute enflammée sur un baril de poudre. L'explosion est déjà commencée, elle ne s'arrêtera pas là.

Le gouvernement républicain, par ces décrets, s'aliène très gratuitement à tout jamais, toute une fraction considérable de l'opinion publique et la plus respectable, celle qui n'obéit qu'aux inspirations de sa conscience. C'est une très grosse faute.

On lit dans le Times, qui est certainement le premier journal du monde :

Il est impossible de prévoir l'effet de l'exécution des décrets de mars, mais on ne saurait non plus se défendre d'être ému par l'idée qu'en plein dix-neuvième siècle, Paris va assister à des actes très-justement regardés comme ouvrant l'ère des persécutions religieuses. Les amis les plus dévoués du gouvernement regrettent de le voir s'engager dans une lutte violente contre ce qu'il y a de plus fort et de plus invincible : la conscience humaine. Après le spectacle qu'on a vu rue de Sèvres, il est impossible de s'imaginer que le gouvernement puisse continuer à provoquer l'émotion dans toutes les classes de la nation française. C'est le devoir de la France d'élever la voix; car il est impossible de rester silencieux devant des mesures qui doivent nécessairement être funestes et pour le pays et pour leurs auteurs.

Voici les détails publiés par les journaux sur les délibérations de la Commission sénatoriale, dont nous avons fait connaître le résumé.

La commission a entendu d'abord MM. Bozérian et Labiche qui ont défendu successivement leurs amendements. Dans l'après-midi, la commission a conféré avec M. de Freycinet, président du Conseil, puis, un peu plus tard, avec M. Cazot, garde des sceaux.

M. de Freycinet a repoussé le système de M. Bozérian, qui exclut les assassins et les incendiaires parce qu'il offre le double inconvénient de ne pas résoudre définitivement la question irritante dont on veut se débarrasser, et d'être d'une application presque impossible, tant la distinction est malaisée à établir entre les délits politiques et les crimes de droit commun.

Quant à l'amendement de M. Labiche, qui remet tous les pouvoirs au gouvernement, son défaut, aux yeux du président du Conseil, est de donner l'amnistie plénière sans en avoir l'air. Si cet amendement était adopté, le gouvernement gracierait tout le monde, et tout le monde serait, par le fait, amnistié. Seulement, le Sénat pourrait se prétendre étranger à cette mesure. Le ministre croit qu'une situation franche et nette est de beaucoup préférable.

M. Cazot a donné des explications au point de vue juridique sur les difficultés d'application de l'amendement de M. Bozérian.

La commission a rejeté successivement les deux amendements de MM. Bozérian et Emile Labiche. Elle a choisi ensuite pour rapporteur

M. de Voisins-Lavernière par 5 voix contre 1 donnée à M. Tribert, et 3 bulletins blancs.

En résumé, la majorité de la commission persiste à repousser le projet d'amnistie plénière adopté par la Chambre des députés.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 2 juillet.

La Chambre discute le projet de loi relatif au dégrèvement des droits sur les sucres et sur les vins. M. Sourigues combat le projet et dit que l'ajournement de la conversion du 5 % ne profite qu'à des spéculations criminelles. M. Magnin, ministre des finances, déclare que le gouvernement, en présentant le projet, n'a pas voulu faire un coup de théâtre et changer de ligne financière; il constate que, malgré les dégrèvements considérables, les budgets sont normaux et réguliers.

SENAT

Séance du 2 juillet.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Léon Say. M. Voisins-Lavernière lit le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de la loi relatif à l'amnistie. « Pour la majorité de la commission, dit l'orateur, la question de moralité et de dignité nationale domine tout. Les membres de cette majorité déclarent qu'ils ne peuvent pas, qu'ils n'en ont pas le droit. L'insurrection communaliste a été un crime de lèse-patrie. Elle a été une révolte contre le suffrage universel. Comment pourrait-on rendre leurs droits aux auteurs des incendies et des assassinats? Ce serait une insulte à la morale publique. »

Informations

Programme de la fête nationale du 14 juillet, à Paris.

I. — La fête sera annoncée le 13 juillet

dans la soirée et le 14 dans la matinée par des salves d'artillerie.

II. — Des distributions extraordinaires de secours seront faites par les bureaux de bien-faisances.

III. — Les édifices publics seront pavés et illuminés dans la soirée du 14 juillet.

IV. — Quatre feux d'artifice seront tirés à neuf heures du soir :

L'un sur l'Arc de Triomphe.

Le second au Carrefour de l'Observatoire.

Le troisième place du Trône.

Le quatrième à Montmartre, au sommet de la rue Caulaincourt.

V. — Deux grands concerts avec orchestre et chœurs seront donnés de neuf heures et demie à onze heures et demie du soir dans les jardins des Tuileries et du Luxembourg.

VI. — On inaugurera sur la place de la République un modèle du monument surmonté de la figure de la République, qui doit être édifié sur cette place. La place de la République, la place de la Bastille, la place du Trône et les boulevards Beaumarchais, des Filles-du-Calvaire, Richard-Lenoir et de la République seront décorés de mâts et de trophées.

VII. — Le soir, on illuminera avec des bouquets et des guirlandes de gaz, de la lumière électrique, des portiques de verres de couleur, des lignes de verres blancs, des ballons lumineux et des flammes de Bengale :

La grande avenue des Champs-Élysées,

La place de la Concorde,

Le jardin des Tuileries,

Le jardin du Luxembourg,

L'avenue de l'Observatoire,

La place de la République,

La rue Soufflot,

L'avenue de la République, les boulevards Richard-Lenoir, Beaumarchais et des Filles-du-Calvaire, la place de la Bastille.

VIII. — Des fêtes locales comprenant des décorations, de trophées des arcs de triomphe, des illuminations, des concerts et des fêtes foraines seront organisées par les soins des municipalités de chaque arrondissement, avec le concours des habitants, et cela, dans les rues et sur les places et dans les squares des vingt arrondissements de Paris.

Les Chambres paraissent devoir se séparer quelques jours plus tard qu'on n'avait pensé d'abord. Il avait été question de faire commencer les vacances au 14 juillet. Mais on prévoit aujourd'hui que les affaires urgentes dont la solution doit intervenir avant les vacances ne pourront pas être toutes terminées à cette date, et l'on annonce qu'en conséquence la séparation des Chambres ne s'effectuera que le 18. Quant aux élections pour le renouvellement des conseils généraux, on assure que le gouvernement inclinera à les faire le dimanche 25 juillet; mais, si les Chambres ne se séparent que le 18 juillet, il sera peut-être amené à les différer jusqu'au 1^{er} août pour donner un délai suffisant aux députés et sénateurs qui voudront prendre part à la lutte électorale dans leur département respectif.

La Gazette des tribunaux publie le texte de l'adhésion de l'illustre M. Democombe. Voici la conclusion de ce document : « Les membres de communautés religieuses ne peuvent encon-

rir de peines, parce qu'ils ne réclament pas de faveur. Ils sont libres de se contenter du droit commun. »

La question Bradlaugh va revenir devant la Chambre des Communes. Le ministère proposera probablement qu'on se contente d'une simple affirmation de fidélité, au lieu du serment prêté sur la Bible.

Voici la lettre par laquelle M. Louchet, substitut du procureur de la République à Paris, a donné sa démission :

« Monsieur le procureur général,
» J'ai l'honneur de vous adresser ma démission des fonctions de substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine.

» En présence de l'exécution donnée à Paris aux décrets du 29 mars dernier, ma conscience de magistrat ne me permet pas d'accepter, en gardant plus longtemps une place au parquet de la Seine, une part de solidarité, quelque minime qu'elle puisse être, dans des actes contraires à la justice et au droit.
» Agréés, etc.

» Signé : Auguste LOUCHET,
» Substitut au tribunal de la Seine. »

On annonce à nouveau les démissions suivantes :

- M. Bouvier, procureur de la République à Brignolles ;
- M. Monleagé, substitut du procureur de la République à Laval ;
- MM. Toussaint, Boyer et Chamard, substituts du procureur de la République à Lille ;
- M. Bernard, substitut du procureur de la République à Nice ;
- M. Hardoin, substitut du procureur de la République à Amiens ;
- M. Rigal, substitut du procureur de la République à Tournon ;
- M. Gardelle, substitut du procureur général à Pau.

M. Fernand Rouvière, ancien adjoint au maire, a donné sa démission d'avoué de la préfecture de Marseille pour n'avoir pas à prêter son ministère à l'exécution des décrets.

On raconte à Pau, qu'en remettant sa démission à son chef, M. Delcourrou, le 29 juin au matin, M. Gardelle lui aurait dit que sa résolution était prise depuis longtemps, mais que plusieurs journaux ayant annoncé la démission de M. Delcourrou lui-même, il avait voulu attendre afin d'avoir l'honneur de marcher après lui. La démission de M. Gardelle a produit à Pau une très vive impression.

Un autre incident a également beaucoup ému l'opinion publique. M. le baron d'Este, une des notabilités les plus considérables de la société protestante, s'est rendu chez le P. de Blacq, supérieur des jésuites, et a mis à sa disposition, pour la congrégation, la belle villa qu'il possède aux portes de Pau.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

En réponse à nos observations sur la candidature de M. Roussel, observations justifiées de point en point par les instructions et le langage des ministres radicaux eux-mêmes, le *Republicain du Lot* nous dit que le maire et le Conseil municipal de Cahors ont eu le droit de poser, et puis de patronner cette candidature. Ils ont signé, d'après le *Republicain*, une lettre-adresse d'un caractère privé, sans en-tête administratif, ni sceau de la municipalité.

En vérité, il n'aurait plus manqué que ça !

Nous ne pouvons que constater la défense présentée par notre confrère. Quant à la discuter, nous ne le ferons pas, car on ne discute pas une distinction trop facile, puérile et parfaitement inadmissible.

L'annonce de la candidature de M. Roussel a été publiée ainsi qu'il suit dans les colonnes même du *Republicain*, numéro du 2 mai 1880 : « Les membres du Conseil municipal de Cahors soussignés, ont adressé à M. Charles Roussel, conseiller d'Etat, la lettre suivante : » La lettre

vient au-dessous, signée de vingt-trois conseillers municipaux, le maire en tête.

Et vous prétendez que ce n'est pas là une candidature officielle, qui incombe directement au maire et au conseil municipal ! Mais alors les faits ne sont plus les faits, les mots ne sont plus les mots.

Du reste, le *Republicain* fait l'aveu suivant qui est aussi complet que possible, et qui lui échappe en quelque sorte par la force des choses : « Nous ne voyons dans ceux qui ont offert une candidature à M. Roussel, que des électeurs PLUS INFLUENTS QUE LES AUTRES. »

PLUS INFLUENTS QUE LES AUTRES ! Mais c'est précisément parce que les maires et les conseillers municipaux sont plus influents que les autres, que les instructions et les discours des ministres radicaux eux-mêmes interdisent et condamnent leur intervention directe dans les élections, et surtout évidemment leur intervention collective.

Dans les communes où le maire est nommé par le conseil municipal, l'illégalité serait moins grande. Mais dans les villes comme Cahors, où le maire est choisi par le gouvernement, la pression abusive revêt un tel caractère qu'elle amènerait, en cas de succès, la cassation certaine de l'élection.

M. le maire et MM. les conseillers municipaux de Cahors, feraient mieux de reconnaître qu'ils se sont trompés. Ils devraient même nous être reconnaissants de leur crier : Gare.

M. le Préfet du Lot, dont on ne saurait trop louer le dévouement aux intérêts de notre département, qu'il administre avec une fermeté et un esprit de conciliation dignes de l'approbation de tous les honnêtes gens, vient d'obtenir du ministre des travaux publics les secours suivants :

- 25,000 fr. à la commune de Cahors, pour la reconstruction du Pont-Neuf.
- 15,000 fr. pour la construction du pont de Nazac, sur le Célé.
- 19,000 fr. à la commune de Saint-Martin-Labouval, complétant la somme nécessaire pour l'achèvement du pont sur le Lot.

Vingt-et-un emplois de conducteurs de pont-atteintes au poste de chefs et sous-chefs de section sur les lignes des chemins de fer en construction dans le département, viennent d'être créés, afin d'activer le plus possible les travaux.

M. le chanoine Carayol, ancien supérieur du Petit Séminaire de Monfaucon, est mort ces jours derniers à Espédaillac.

Un orage épouvantable, qui n'a pas duré moins de dix heures, a éclaté la nuit dernière sur Cahors et les environs. Nous ne croyons pas qu'il y ait eu de la grêle ; mais une pluie diluvienne est tombée toute la nuit.

On nous assure que la foudre est tombée sur une maison de Mercuès. Nous n'avons pas de renseignements précis à cet égard.

On nous écrit de Poy-l'Evêque :

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre journal du 13 juin, vous enregistriez un succès obtenu par la Fanfare des Frères de Poy-l'Evêque, au concours musical de Périgueux.

Permettez-moi de revenir encore aujourd'hui à cet Etablissement pour annoncer à ses amis un succès plus important :

Le jury de l'Exposition industrielle et artistique vient de décerner une médaille de bronze à l'Ecole congréganiste de Poy-l'Evêque pour ses dessins et lavis. Ces travaux figuraient dans le premier groupe, comprenant : Education et Enseignement. Matériel et procédés des arts libéraux.

La médaille accordée en cette circonstance a d'autant plus de valeur, que la municipalité de Périgueux avait pris toutes les mesures pour donner de l'éclat à ce concours, le rendre vraiment national, et y attirer des exposants de mérite.

Veillez agréer, etc.

X.

— Un malheureux accident est arrivé à Poy-l'Evêque. Un enfant d'une dizaine d'années, en jouant sur la route, s'est jeté sous les roues d'une charrette de meunier et a été écrasé. La mort a été presque instantanée.

Les Assises du département du Lot, pour le troisième trimestre de 1880, s'ouvriront à Cahors, le lundi 9 août 1880, à dix heures précises du matin, sous la présidence de M. de Calmels-Pontis, Emile, Conseiller à la Cour d'Appel d'Agen.

MM. Izarn, vice-président, et Arnault, juge au Tribunal de première instance de Cahors, sont nommés assesseurs.

La distribution des prix dans les lycées et collèges a été fixée au jeudi 5 août prochain par M. le ministre de l'instruction publique. La rentrée des classes aura lieu le lundi 4 octobre.

ÉCOLE NATIONALE D'ARTS ET MÉTIERS D'AIX.

Avis.

L'examen des jeunes gens qui désirent concourir, cette année, pour leur admission à l'Ecole d'arts et métiers d'Aix, aura lieu à Cahors, le lundi, 19 juillet 1880, à 9 heures du matin, dans l'une des salles de l'hôtel de la Préfecture.

Le tribunal correctionnel d'Agen a condamné le nommé Truelle, Ferdinand, âgé de 21 ans, sans domicile fixe, né à Figeac, à 1 mois de prison pour grivellerie.

Cet inculpé a subi onze condamnations, dont sept pour le même délit.

La nommée M., de Larroque-des-Arcs, a été arrêtée, le jour de la foire de Cahors, en flagrant délit de vol à l'étalage.

Le nommé Rascouail, Antonin, ouvrier boulanger chez M. Gimbert, rue du Lycée, ayant trouvé, sur la voie publique, un porte-monnaie renfermant la somme de 6 fr. 30 c. s'est empressé de le déposer au bureau de police.

FOIRE DE CAHORS DU 1^{er} JUILLET.

Foire très importante. Au champ de foire 350 paires de bœufs vendus à des prix variant depuis 440 à 1,100 fr. la paire ; les gras, de 36 à 40 fr. les 50 kil., poids vif. — 1,220 moutons ou brebis vendus de 15 à 45 fr. pièce ; les gras, de 65 à 70 centimes le kil. poids vif. — 125 porcelets vendus de 15 à 60 fr. la pièce. Très-peu d'affaires sur le commerce des bestiaux de toute nature ont été traitées.

Marché aux grains.

	Mis en vente	Vendus	Prix moyen.
Blé	335 hect.	295 hect.	26'87 ^c
Maïs	80 —	75 —	18,75

Baisse sur le précédent marché, Maïs 0 fr. 62
Il n'y a pas eu de changement dans le prix du Blé.

BULLETIN VINICOLE.

Domme (Dordogne), 25 juin.

Depuis environ trois semaines, nous subissons une température très anormale et bien variable. Les orages des 10 et 14 ont été très-violents, et ont fait beaucoup de mal dans la région ; la grêle a fait aussi des dégâts.

Le temps parfois chaud, frais et presque toujours pluvieux, nuit beaucoup à la floraison de la vigne, et amènera infailliblement la coulure.

Les jeunes vignes et celles qui ont résisté aux gelées d'hiver et aux atteintes du phylloxera, sont relativement belles et montrent suffisamment de fruits, mais malheureusement elles sont en bien petit nombre, et il est à craindre qu'elles ne subissent l'influence du mauvais temps qu'elles éprouvent en ce moment.
Aussi les affaires sont presque nulles.

Surgères (Charente), 25 juin.

Depuis quelques jours nous avons des alternatives de pluie et de soleil très utiles aux biens de la terre, mais il serait temps qu'il cessât de pleuvoir, la vigne est en pleine floraison, et n'a plus besoin que d'un soleil constant.

Le phylloxera n'a pas encore fait son apparition ; mais dans les vignes atteintes de la pyrale il ne reste plus que la souche ; elle dévore tout, c'est triste à voir.

Saintes, 25 juin.

La floraison s'opère dans l'ensemble de nos vignobles, mais sans présenter la régularité qu'on aimerait à voir. Malgré cela, nos paysans espèrent une amélioration sur l'année passée, c'est-à-dire un temps d'arrêt dans les ravages du phylloxera, quoique çà et là, il y ait bien des sujets de crainte et d'incertitude.

Bordeaux, 28 juin.

Le temps continue à être déplorable. Nous avons de la pluie tous les jours, suivie de coups de soleil, cela n'est pas fait pour améliorer la position.

On se plaint partout de la coulure, avec raison dans une certaine limite.

Puligny-Montrachet (Côte-d'Or), 26 juin.

Nos vignes vont très mal, depuis quinze jours, la récolte s'est réduite au moins de moitié ; aussi les vignerons font-ils triste mine. Nous avons une pauvre récolte en perspective.

Mâcon, 28 juin.

La floraison de nos vignes dans le Mâconnais et le Beaujolais, est à peu près terminée, seulement elle ne s'est pas faite à la satisfaction de tous. Beaucoup de communes du Beaujolais que nous venons de parcourir, nous ont paru dans un assez triste état. Les vignes sont souffreteuses, les feuilles se recoillent, les vignerons qu'on interroge vous répondent que c'est le phylloxera qui étend toujours ses ravages ; d'autres vous disent que ces mauvais temps d'orages et de pluies continuelles, que nous avons depuis environ une vingtaine de jours, ont aussi contribué à mettre leurs vignes dans un si piteux état.

THÉÂTRE DE CAHORS.

DIRECTION DE M. GILBERT.

Les représentations lyriques se poursuivent avec plein succès au théâtre de Cahors. Répondant mieux aux efforts des artistes, le public vient plus nombreux et plus assidu. Jeudi dernier, par exemple, la salle était comble aux *Huguenots* ; aussi les chanteurs se sont-ils surpassés.

Les honneurs de la soirée sont toujours pour M^{lle} Peyret. Successivement *Léonore de la Favorite*, *Azucena du Trouvère*, *Valentine des Huguenots* ; elle captive et charme par les sérieuses qualités de son chant. Nous avons une crainte pourtant : c'est que son organe ne se fatigue vite à cet excès de rôles, si chargés, se succédant deux fois par semaine. Et puis M^{lle} Peyret n'est pas assez avare, elle donne vaillamment tous ses moyens et si les *ut* de poitrine se présentent, et les *Huguenots* en fourmillent, elle les attaque de force avec une sûreté d'intonation parfaite, et une ardeur périlleuse, ce nous semble. Nous appelons sur ce point l'attention de cette excellente chanteuse.

Les 3^e et 4^e actes des *Huguenots* ont été bien rendus, et une occasion nouvelle de triomphe pour M^{lle} Peyret (Valentine), bien secondée par Raoul et Marcel.

M. Desniten (Marcel), qui avait chanté d'une façon un peu confuse la chanson huguenote du 1^{er} acte, a dit avec toute l'ampleur désirable, les belles scènes et le duo : *Dans la nuit où nul veille*.

Le 4^e acte surtout a été parfait ; M. Pérosini (Raoul), qui paraissait plus maître de sa voix, a révélé toutes les qualités d'un chanteur de bonne école ; le grand duo : *O ciel ! où courez-vous ?* a été détaillé avec beaucoup d'art et de sentiment musical.

M. Gilbert a tenu avec distinction le rôle de comte de Nevers.

M^{lle} Jarry-Harville prête au personnage de la reine Marguerite tout l'attrait de sa personne et le charme de ses atours.

Spectacle du dimanche 4 juillet,

LE CHALET

ET
LES DRAGONS DE VILLARS.
Bureaux à 7 heures et demie. — Rideau à 8 heures.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 27 au 3 juillet.

Naissance.

- Bergues, Gabrielle, rue Fénélon, 2.
- Trémouillères, Marie, rue Portail-Alban, 12.
- Garrigon, Léontine, à Labarre, 33.
- Dides, Edouard, rue Clément-Marot, 3.

Décès.

Vernet, Jean-Pierre, 75 ans rue Darnis, 12.
Bédriens, Catherine, 49 ans, rue Nationale, 13.
Lacassagne Antoine, 68 ans, Palais National.

CALENDRIER DU LOT. — Juillet.

DATE	JOUR	SAINS	FOIRES.
4	Diman.	s Florent.	
5	Lundi.	s Zoë.	Lauzès, Sousceyrac, Payrac, Souillac, Lentillac.
6	Mardi.	Oct. ss P. et P.	St-Céré.
7	Mercur.	s Irénée.	Marminiac.
8	Jeu.	s Elisabeth.	Lacapelle-Marival, Cazillac.
9	Vend.	Prod. de la V.	
10	Samedi	ss 7 ^{re} et s ^{es}	Castelfranc, Cajarc, Martel, Latronquière.

Lunaisons du mois de Juillet.
N. L. le 7, à 1 h. 37 du soir.
P. Q. le 15, à 6 h. 25 du matin.
P. L. le 21, à 11 h. du soir.
D. Q. le 28, à 11 h. 50 du soir.
Les jours décroissent de 87 m.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Dernières Nouvelles

Paris, 2 juillet soir.

Le président du tribunal de Lille vient de rendre une ordonnance sur le référé des jésuites disant :

Considérant que la légalité des décrets, bien que n'étant pas en cause directement est contestée et qu'il appartient aux tribunaux civils de se prononcer sur la question ;

Considérant que les Jésuites ont été expulsés avant que des poursuites judiciaires aient été engagées ;

Considérant que les faits reprochés aux agents de l'autorité ont été commis en dehors de l'exercice administratif.

Le président du tribunal se déclare compétent, rejette le déclinaoire du préfet, et fixe à demain les débats sur le fond du référé.

* * *

L'ordonnance de référé rendue par le président du tribunal civil de Lille, est l'événement du jour et vous ne sauriez croire avec quelle vivacité elle est discutée à la Chambre, au Sénat, au Palais, aussi bien que dans le monde des affaires. Cette intervention de la justice inflexible, fait éprouver une sorte de soulagement à toutes les consciences vraiment libérales.

On assure, au Palais Bourbon, que, suivant la tournure que prendront les choses dans les référés introduits par les Jésuites, le gouvernement hâtera ou ajournera son action contre les autres congrégations.

Daniel O'Donoghue, membre de la Chambre des Communes, vient d'adresser une interpellation au gouvernement de la Reine, pour demander s'il a l'intention d'adresser des remontrances au Gouvernement français à l'occasion de la violation de la liberté religieuse commise par l'expulsion de leurs foyers, des Jésuites et des membres des autres ordres religieux.

Au surplus, la colonie anglaise de Paris vient de se prononcer en se cotisant pour offrir à son compatriote, M. Forbe, expulsé de la maison de la rue de Sèvres, un cadeau de 12,500 fr.

* * *

Dans une réunion qu'elle a tenue vers une heure, la Droite a chargé Mgr Freppel d'interpeller le ministre de l'intérieur. L'éloquent prélat va adresser au ministre une question et non une interpellation. Son but est de faire une protestation contre l'application des décrets et l'entree par la force de l'autorité dans les établissements de Jésuites. Il ne discutera pas la légalité des décrets, voulant seulement faire une manifestation. Le ministre de l'intérieur a accepté la discussion immédiate. Le débat aura lieu après la discussion sur les dégrèvements.

On m'assure à l'instant que la question de Mgr Freppel sera transformée en interpellation sur la demande des Gauches. Celles-ci veulent, en effet, avoir l'occasion de voter un ordre du jour motivé, approuvant tous les actes du ministère. On retrémperait ainsi l'autorité du Cabinet contre l'opposition et les sentiments attribués à la magistrature.

Le rapport de M. Voisins Lavernière contre l'amnistie dédommagera du moins quelque peu des douloureuses impressions causées par ce qui se passe. Ce rapport lu aujourd'hui au Sénat, flagelle les gauches radicales et communardes avec une telle vigueur que jamais on ne vit les sénateurs intransigeants se récrier plus aigrement et avec plus de raison. Le public des tribunes a pu voir, aux mouvements de la haute assemblée, qu'il n'y aurait point d'amnistie. Les gauches, prévoyant leur défaite, voulaient qu'on ne discutât le rapport que lundi. Le Sénat a fixé la discussion à demain. Il est évident que la majorité sénatoriale est décidée à repousser l'amnistie.

L'amendement de M. Labiche, bien que rejeté par la commission sénatoriale, n'en est pas moins considéré comme le seul terrain possible entre les deux partis. Les Débats s'y rallient et même le Mot d'Ordre, en désespoir de cause. Il est certain que pour les condamnés et leurs partisans, il doit être parfaitement indifférent que l'amnistie émane directement du Parlement ou qu'avant de produire son effet, elle passe par la filière du ministère. L'affaire ne saurait donc intéresser au fond que le Sénat et le ministre dans le but de rejeter l'un sur l'autre la responsabilité de la mesure. Dans ces conditions, tout dépendra du degré de résistance des amis de M. Dufaure. S'ils persistent dans leur attitude, ils forceront le gouvernement à se rallier à l'amendement Labiche, dans le cas contraire, ce sera le Sénat qui prendra la responsabilité de l'amnistie.

Le Voltaire dit qu'il est probable que le général de Gallifet succèdera au général Clinchant à Châlons.

Le général Berthault remplacerait M. de Gallifet à Tours.

C'est M. le substitut de Beaurepaire qui prendra demain la parole dans les référés introduits par les Jésuites. Il prononcera un réquisitoire énergique en faveur des droits de l'Etat et sur l'application des décrets.

L'idée de fixer au 13 juillet la prorogation des Chambres gagne du terrain. Si cette proposition est portée à la tribune, elle ralliera certainement une grande majorité.

Il est inexact que l'autorisation prescrite par les décrets ait été accordée d'office par le gouvernement à certaines congrégations non autorisées.

Le comte de la Beume, rédacteur au ministère des affaires étrangères, vient de donner sa démission à l'occasion des décrets.

La Gazette des Tribunaux dit que le nombre des adhésions à la consultation Rousse dépasse 1,200.

L'affaire du cardinal de Bonnechose contre le Corsaire viendra le 9 juillet devant la 8^e Chambre correctionnelle.

Les Débats regrettent que la commission de l'amnistie ait rejeté l'amendement Labiche et que le gouvernement ait paru en faire peu de cas.

Ils espèrent que le Sénat l'adoptera.

Le Constitutionnel dit que ce n'est pas par le cri de Vive la Liberté que nous prendrons part, le 14 juillet, aux allégresses nationales.

La République française dit que si les congrégations sont soutenues dans la résistance aux lois par la magistrature, la démocratie n'en sera pas troublée. Si la magistrature méconnaît ses devoirs on les lui rappellera.

DÉPÊCHES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, le 3 juillet 10 h. 45 matin.

Hier, vers sept heures, Mgr l'évêque d'Angers a interpellé à la Chambre des députés M. le Ministre de l'Intérieur sur l'exécution des décrets. Il a protesté contre les violences exercées et a déclaré que la liberté n'existe pas en France.

M. le ministre a répondu.

Reprenant la parole, Mgr l'évêque fait appel au pays et dit que les prochaines élections auront lieu sur le terrain des libertés publiques.

Paris, 3 juillet 11 h. matin.

Le Sénat après avoir entendu hier la lecture du rapport de la Commission concluant au rejet pur et simple de l'amnistie a fixé à aujourd'hui la discussion.

De grands efforts sont faits pour l'adoption d'un amendement laissant l'amnistie à la seule responsabilité du gouvernement; mais on croit plutôt au rejet pur et simple.

Paris, 3 juillet, 11 h. 35 matin.

Désordres hier à Béziers. Les délégués des cercles républicains ont demandé l'exécution des décrets contre les Franciscains.

M. le Sous-préfet ayant répondu ne pouvant agir sans ordres supérieurs, mille personnes environ, recrutées parmi les pires radicaux, ont fait une manifestation violente devant le couvent. La grille a cédé sous le choc. Les troupes ont été appelées. Le couvent est gardé par la gendarmerie et des piquets militaires.

Paris, 3 juillet, midi.

Hier au soir, à Toulouse, cinq mille personnes environ ont poussé des cris devant la résidence des Jésuites, rue des Fleurs. M. le Préfet et M. le commissaire central ont fait disperser le rassemblement.

Paris, 3 juillet, 2 h. 45 soir.

Des dépêches de Constantinople, d'hier, font prévoir la résistance de la Turquie à la décision de la Conférence de Berlin. D'après un bruit accrédité un nouveau corps d'armée va être formé.

Paris, 6 h., soir.

La discussion de l'amnistie est ouverte au Sénat.

M. Feray soutient l'amnistie ;

M. Trubert la combat.

On croit au rejet.

Bourse de Paris

Cours du 3 Juillet.

Rente 3 p. %	84 80
— 3 p. % amortissable	86 80
— 4 1/2 p. %	115 00
— 5 p. %	118 90

Etude de M^e Scypion DELBREIL, avoué-licencié à Cahors.

Extrait

d'une demande en séparation de Biens.

En vertu d'une ordonnance de M. le président du Tribunal civil de Cahors, en date du trente juin dernier et par exploit de Duc, huissier, en date du premier juillet courant, la dame Emilie Barel, sans profession, épouse du sieur François Nouvel, propriétaire-cultivateur, habitant et domiciliée avec lui de la commune du Montat, a formé contre son dit mari une demande en séparation de biens. Elle a constituée M^e Scypion Delbreil pour son avoué près ledit tribunal.

Pour extrait certifié véritable,

A Cahors, le deux juillet mil huit cent quatre-vingt.

L'avoué poursuivant,

DELBREIL.

On demande un appartement de 7 pièces, avec cour ou jardin au centre de la ville. S'adresser au bureau du Journal.

L'Univers Illustré.

Sommaire du no du 26 juin.

Texte: Courrier de Paris, par Gêrome. — Bulletin, par X. Dacheres. — Les Dames artistes, par F. Bourgeat. — Salon de 1880 (9^e article), par Daniel Bernard. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — Funérailles de S. M. l'impératrice de Russie, par R. B. — La Jolie Veuve, par Charles Ross. (suite). — Luiz de Camoëns. — Bulletin financier. — Courrier des Modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Echecs.

Gravures: Salon de 1880: M. Auguste Sachtet, prix du Salon. — M. Gabriel Thomas, médaille d'honneur (sculpture). — M. Aimé Morot, médaille d'honneur (peinture). — Les Dames artistes au Louvre (neuf gravures). — Salon de 1880: Ex-voto, tableau de M. Ulysse Butin. — Funérailles du général baron Aymard, gouverneur de Paris. — Funérailles de S. M. l'impératrice de Russie. — Luiz de Camoëns. — Inauguration du chemin de fer du Vésuve. — Rébus.

Avis à nos lecteurs.

Nous croyons utile d'informer nos lecteurs que le 23 juillet courant aura lieu à 2 heures de relevée, à Paris, 48 rue de la Victoire, (Salle Herz) une assemblée à la fois ordinaire et extraordinaire des actionnaires de l'Agence Havas. Cette assemblée a pour double but de fixer la répartition du dividende et d'apporter aux statuts certaines modifications indiquées par les publications légales qui ont été récemment faites et qui ont pour objet de permettre aux opérations de l'Agence Havas de se développer dans une large mesure.

Nous rappelons pour mémoire qu'il est nécessaire d'être porteur, d'au moins quinze actions pour faire partie de l'assemblée ordinaire, d'une seule pour être admis à l'assemblée extraordinaire et qu'enfin le dépôt des titres doit être opéré au siège du Crédit Général Français, 16, rue Le Peletier ou dans ses succursales en Province le 16 juillet au plus tard.

Avis important. — La répartition du dividende de l'année écoulée ne pouvant avoir lieu qu'autant que l'assemblée ordinaire pourra être constituée, il est fait aux porteurs d'actions un appel très pressant.

L'eau de l'ÉCHELLE, hémostatique est ordonnée contre les crachements de sang, les hémorragies utérines et intestinales, les pertes, la dysenterie, etc. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Le Vin de Gilbert Séguin fortifiant et fébrifuge, est recommandé depuis plus de 60 ans, comme étant la plus efficace des préparations de quinquina, dans les convalescences, pertes d'appétit, digestions difficiles, appauvrissements de sang, fièvres etc. Exiger la signature G. Séguin, Paris 378, rue Saint-Honoré.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse ; diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose ; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M^{me} la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluckow, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le D^r Prof. Dédé, etc.

Cure n^o 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueur nocturnes.

N^o 99,625 : Avignon. 18 avril 1876. La Revalésnière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des douleurs les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles.

— BOREL, née Carbonnetty.

Cure N^o 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalésnière. — Léon PEYCLET, instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte, 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — La Revalésnière chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 33 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, Du Barry et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDEUSES. Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

AUX 100,000 PALETOTS, Boul-Nord, Cahors

Pardessus demi-saison, longs, cintrés, coupe et étoffes nouvelles, établis dans des conditions de prix exceptionnelles. — Prix-Fixe. (Voir aux annonces.)

SOCIÉTÉ ANONYME POUR L'EXPLOITATION DE
L'USINE CLIFF

Constitué suivant acte reçu par M^e FAROUX, notaire à St-Quentin, le 1^{er} juillet 1879.

Siège social : Ancienne route de Vermand, 6, à St-Quentin (Aisne)
CAPITAL SOCIAL : 1,600,000 fr., divisé en 3,200 actions entièrement libérées.

MISE EN VENTE
DE 2,400 ACTIONS
De 500 francs, entièrement libérées, donnant droit chacune :
1^o A la propriété d'un 3,200^{me} de l'actif social ;
2^o A un revenu : Intérêt de 6 0/0 payables par moitié les 1^{er} juillet et 31 mars ;
Solde de dividende, payable le 31 mars.

NOTICE
L'usine Cliff, dont 2,400 actions sont mises en vente par le Comptoir financier et Industriel de Paris, date de 1848.

Elle a été créée par William Cliff père inventeur de mérite, qui construisit le premier métier à Tulle qui ait fonctionné en France, ainsi que le métier circulaire. Depuis cette époque, elle est sous la direction de MM. William Cliff, père et fils, Edwin Cliff et Henri Cliff, arrivé à un haut degré de prospérité qui ne fait que s'accroître.

L'usine Cliff est, en effet la première de France pour la fabrication des tulles, nouveautés en soie et coton, le blanchiment et l'apprêt des tulles en coton et en soie et des tissus de coton, le grattage des tissus piqués et la teinturerie des tissus. Cet établissement modèle est visité par nos élèves des écoles d'arts et manufactures dans leurs tournées d'études.

L'usine Cliff a obtenu à Saint-Quentin Paris et Londres, quatre médailles de 1^{re} classe en 1852, 1865, 1867 et 1862. En 1878, une médaille pour le blanchiment à Paris; hors concours, membre du jury pour les dentelles.

Le chiffre d'affaires des vingt dernières années atteint un total de **15,479,840 69**.

La moyenne des bénéfices nets par année de 1859 à 1868 est de **182,467 60**, soit 22,87 0/0 du chiffre d'affaires et **11,40 0/0** du capital de 1 million 600,000 fr.

La moyenne des bénéfices nets par année, de 1869, à 1878, est de **197,763 51**, soit 26 0/0 du chiffre d'affaires et **12,23 0/0** du capital de 1.600,000 fr. Les fondateurs estiment que la manufac-

ture doit produire dans quelques années un maximum de bénéfice net de 300,000 fr. permettant de distribuer, intérêts de 6 0/0 payés, un dividende de 80 fr. aux actionnaires. En attendant ces magnifiques résultats, que la compétence et la qualité de MM. Cliff font juger si logiques, un revenu minimum (intérêts compris) de 10 0/0 est prévu pour l'année 1880 par MM. Cliff, d'après les bénéfices des quatre premiers mois.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
MM. WILLIAM CLIFF, président ;
MICHEL FILS, manufacturier, fournisseur de l'armée française ;
HENRY CLIFF, administrateur-délégué ;
EDMOND FOURNET, ancien associé de la maison Cliff et C^e, administrateur-délégué.

Demander au Comptoir financier et industriel de Paris, à ses succursales ou à ses correspondants les prospectus et brochure contenant tous les renseignements complémentaires indispensables.

Prix de vente: 600 francs

Payables comme suit :

LORS DE LA DEMANDE.....	150 f.
AU 31 JUILLET 1880.....	200
AU 31 AOUT 1880.....	250

AVIS IMPORTANT. — La libération complète au moment de l'achat donne droit à une bonification de 5 fr. par titre, soit net à verser : **595 fr.**

Tout ordre d'achat parvenu avant le 30 juin inclus donne droit au coupon d'intérêt du 1^{er} juillet de 15 francs à déduire du 3^e versement, si la libération n'est pas immédiate.

POUR L'ACHAT D'ACTION DE LA SOCIÉTÉ DE L'USINE CLIFF, S'ADRESSER :

A PARIS. — Au Comptoir financier et Industriel de Paris, 11, rue Laflite.

A CAHORS. — à la succursale du Comptoir, 40, rue de la Liberté,

AU PREMIER CHEMISIER
E. CRAMANT-MASSIP
CHEMISES INFROISSABLES
Spécialité
De Lingerie pour homme, sur mesure
Seule Maison à Montauban
CHEMISE-BRETELLE SYSTEME BREVETÉ
Représentée à CAHORS,
par **M. DIDES,**
Coiffeur-parfumeur, 17, Boulevard Sud.

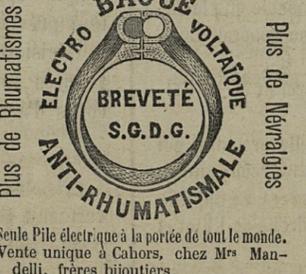
Librairie de Firmin Didot et C^e
Imprimeur de l'Institut, rue Jacob, 56, Paris.
Nouvelle édition :

WALTER-SCOTT
ILLUSTRÉE
traduction nouvelle

Il paraît une livraison chaque semaine
La livraison..... 0,50
Le fascicule (3 livraisons).... 1,50
On souscrit chez tous les libraires.

GUÉRISON IMMÉDIATE
des RHUMATISMES, NEURALGIES et MAUX de TÊTE
En faisant usage continu de la

Plus de Rhumatismes
Plus de Neuralgies



Seule Pile électrique à la portée de tout le monde.
Vente unique à Cahors, chez M^{rs} Mandelli, frères bijoutiers.

VER SOLITAIRE
Guérison certaine par les Globules teintés (à l'extrait vert des rhizomes frais de tougeur mâle des Vosges) de Secretan, P. M. Lauréal métallique. Le seul remède infailible expérimenté avec le plus grand succès dans les Hôpitaux de Paris. Pas d'insuccès possible. — Vente : SECRETAN, Pharmacien, avenue Friedland, 57, PARIS. Envoi contre mandat, 10 fr.

ANÉMIE, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES
MALADIES DE LANGUEUR
sont heureusement combattus par le
VIN IODÉ DE MORIDE
Préparé au vieux Malaga. Excellent fortifiant, très agréable au goût, le meilleur dépuratif, le plus puissant régénérateur du sang connu. Il remplace avec avantage l'HUILE de FOIE de MORUE et l'IODURE de POTASSIUM, dont il n'a pas les inconvénients. On le conseille aussi, avec les Pêches Ferro-Mallitiques dans l'Hydropisie. — A Paris, 34 Rue La Bruyère, et dans toutes les Pharmacies. — Prix : 4 fr.

PIANOS ET HARMONIUMS
DES MEILLEURS FACTEURS
MUSIQUE ET INSTRUMENTS
GODINAUD, FILS
CAHORS (Loz), Maison de la Poste.
HARMONIUMS.
Accord et réparation. — Vente, échange et location.

Monsieur **DEYNAUD**, courtier demande la représentation d'une maison de vins du midi pour le gros. Cours du Médoc, 28, Bordeaux.

CAFÉ
DES
GOURMETS

TOUTES
LES BOITES
DOIVENT ÊTRE
SCELLÉES PAR DEUX BANDES
PORTANT LE NOM :
TREBUCIEN & FILS
Éviter
LES IMITATIONS DU TITRE
OU DE L'ÉTIQUETTE



Pharmacie centrale de Cahors.

Dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères
ESCROUZAILLES
PHARMACIEN
Eaux minérales naturelles de France et de l'étranger.
Spécialité de Bandages, Bas à varices, Ceintures ventrières, Appareils en Caoutchouc et Articles d'allaitement. Irrigateurs - Clysos.
Successeur de VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur de ses produits, sortant des premières fabriques de France et de l'étranger, la promptitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.
Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinquina supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. — Grand choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûre dans les Rhumes. — Élixir vermifuge Bonafous. — Extrait fluide des trois quinquinas pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, Eaux de toilette, toniques, hygiéniques. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres, infailibles contre les Rhumes récents ou anciens. Thés et Chocolats variés.

CAISSE GÉNÉRALE DES FAMILLES
Compagnie d'assurances sur la vie (Fondée en 1858)
Siège social à Paris, rue de la Paix, 4
GARANTIES : 20,000,000

Le tirage annuel des titres d'assurances à payer par anticipation a été effectué le 31 mai 1880. Deux cent trente quatre titres de 1,000 fr. chacun sont sortis, savoir :

ASSURANCES	NOMBRE DE TITRES	CAPITAL A PAYER
En cas de décès.....	86	86,000
Mixtes.....	107	107,000
Capitaux différés.....	41	41,000
Totaux.....	234	234,000 fr.

La liste détaillée des numéros sortis est à la disposition des intéressés au siège social de la compagnie, rue de la paix, 4, et à l'Agence de la Société Générale, rue Fénélon, et à M. PETIT et DISSES 11 rue du Lycée à Cahors.

CONSTRUCTION ET RÉPARATION
DE MACHINES DE TOUTE SORTE
LOUIS DEBYSER
Ancien mécanicien de marine, longtemps attaché aux chemins de fer et à de grands établissements industriels en France et en Espagne, se charge de la réparation ou de la construction de toute machine qu'on voudra bien lui confier : machines à vapeur fixes, locomobiles, machines à coudre etc. etc.
Successeur de Ramondou, Quai-Séjour, Cahors.

20 à 25 0/0 de Revenu par An, payables par Mois
SÉCURITÉ ABSOLUE
Résultats des années 1875, 1876, 1877, 1878 et 1879. — Brochure explicative : 60 centimes.
S'adresser à la **CAISSE DES REPORTS**, 27, rue Richelieu, PARIS

MAISON DES 100,000 PALETOTS
Boulevard Nord, CAHORS
A. PAQUIGNON
MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX
rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.
Admise à l'Exposition Universelle de 1878.
VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.
HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS
RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES
Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.
Envois sur demande de Marchandises à condition et d'échantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.
La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.
PRIX FIXE INVARIABLE
Tous les Envois sont faits Franco

LE CONSEILLER DE L'ÉPARGNE
Propriété de la
BANQUE GÉNÉRALE DES INTÉRÊTS FRANÇAIS
Sera adressé gratuitement tous les Dimanches et pendant une année, à titres d'essai, à toute personne qui justifiera de sa qualité d'Abonné à un
Journal Conservateur.
Adresser les demandes à M. le Directeur, 177, Boulevard St-Germain, Paris.